

L'orientation post 3ème



Centre d'information et d'orientation
Place de Paris
43100 BRIOUDE

Ouvert du Lundi au vendredi
8h – 12h & 13h15 – 17h

Permanences Psy EN les après-midi
sur rendez-vous 04.71.50.23.10

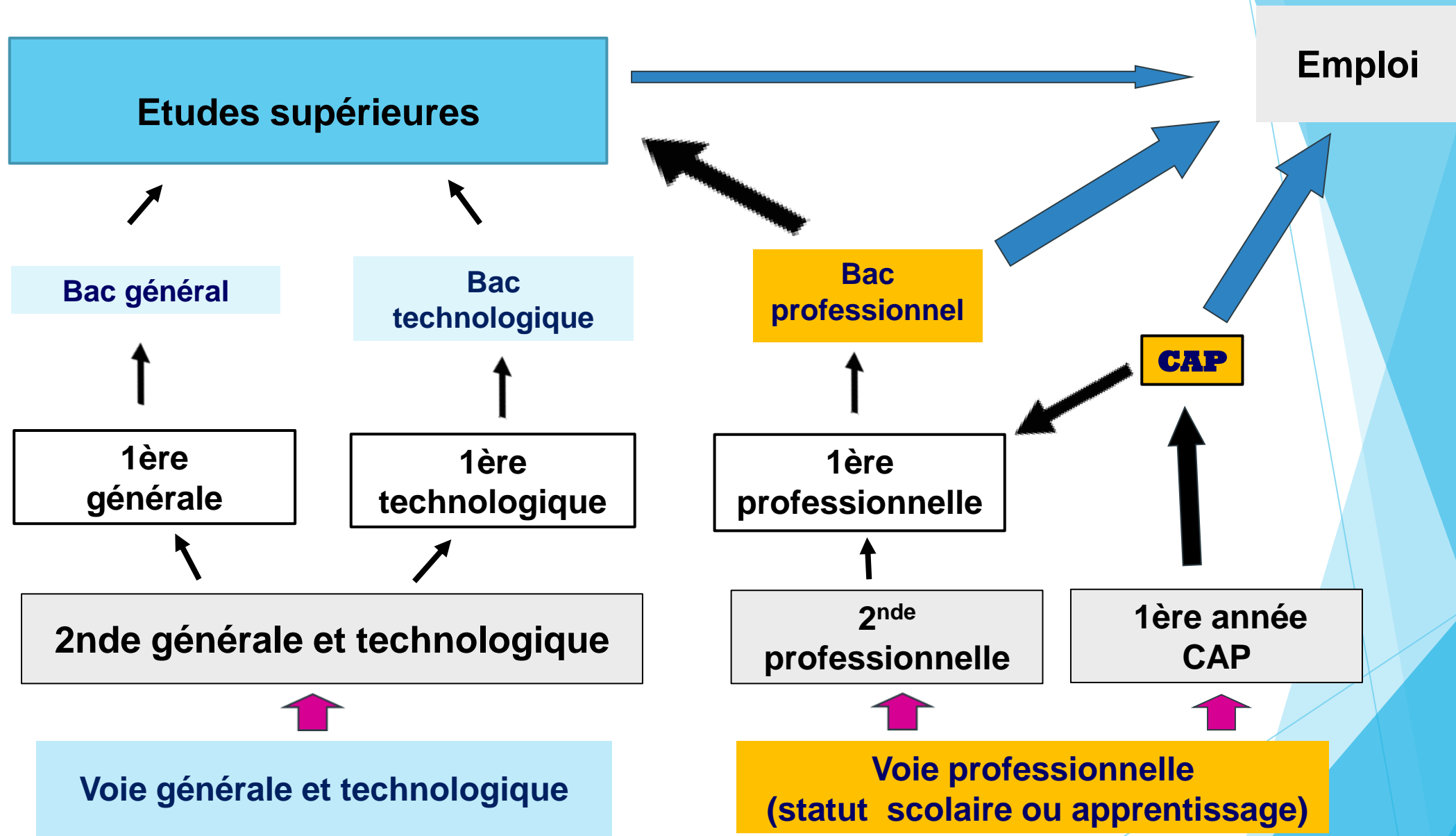
Ouverture une partie des vacances scolaires

Mme PIRAT

**Psychologue de l' Education
Nationale spécialité Education
Développement Conseil en
Orientation Scolaire et
Professionnelle**

**Présence au collège
les mardi après-midi**

**Prise de rendez-vous auprès de
Mme Julhe CPE**



APRES LA CLASSE DE TROISIEME

La voie générale et technologique

The background features a complex, abstract design of overlapping, semi-transparent blue polygons in various shades, ranging from light sky blue to deep navy blue. The shapes are primarily triangular and quadrilateral, creating a dynamic, layered effect that is most prominent on the right side of the frame.

Seconde générale et technologique

ENSEIGNEMENTS COMMUNS OBLIGATOIRES

Français : 4h

Histoire - Géographie : 3h

Langue vivante 1 et Langue vivante 2 : 5h30

Mathématiques : 4h

Physique - chimie : 3h

Sciences de la vie et de la terre : 1h30

Sciences économiques et sociales : 1h30

Sciences numériques et technologies : 1h30

Education physique et sportive : 2h

Enseignement morale et civique : 18h
annuelle

- **Un test de positionnement** en début d'année pour connaître les acquis et les besoins en **français** et en **mathématiques**
- **Un accompagnement personnalisé suite au test de positionnement**
- **Du temps consacré à l'orientation**
- **Des enseignements optionnels**

Les enseignements optionnels

▶ 1 enseignement général optionnel au choix parmi

- ▶ Latin 3h
- ▶ Grec 3h
- ▶ Langue vivante c 3h
- ▶ Langue des signes française 3h
- ▶ Arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre
- ▶ EPS 3h
- ▶ Arts du cirque 6h
- ▶ Écologie agronomie territoire développement durable 3h

▶ 1 enseignement technologique optionnel au choix parmi

- ▶ Management gestion 1h30
- ▶ Santé social 1h30
- ▶ Biotechnologie 1h30
- ▶ Sciences et laboratoire 1h30
- ▶ Sciences de l'ingénieur 1h30
- ▶ Création et innovation technologique 1h30
- ▶ Création et culture design 6h
- ▶ Culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre 6h
- ▶ Hippologie et équitation 3h
- ▶ Pratiques sociales et culturelles 3h
- ▶ Pratiques professionnelles 3h

Section euro
Section sportive
Section Bilangues
Section internationale

La première et terminale générale

ENSEIGNEMENT COMMUNS OBLIGATOIRES

Français (en 1^{ère} uniquement) 4h

Philosophie (en terminale
uniquement) 4h

Histoire géographie 3h

Enseignement moral et civique 18h
annuelles

Langues vivante 1 et 2: 4h30 (1^{ère}) &
4H (terminale)

Enseignement scientifique 2h

Education physique et sportive 2h

Accompagnement aux choix d'orientation

Accompagnement personnalisé

Heures de vie de classe

ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITES

3 ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES en 1^{ère} (4h Chacun)
**2 ENSEIGNEMENTS en Terminale (parmi les 3 suivis en
1^{ère}, 6h chacun)**

Enseignements optionnels :

Dès la 1^{ère} :

Langue vivante C , Arts, EPS*, latin, grec, langue des
signes

En terminales uniquement :

math expertes, math complémentaires, droit et
grands enjeux du monde contemporain

Les enseignements de spécialités

Arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou
histoire des arts ou musique ou théâtre)
Biologie écologie (lycée agricole uniquement)
Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
Humanité, littérature et philosophie
Langues littératures et cultures étrangères
Littérature langues et cultures de l'antiquités
Mathématiques Numériques et sciences informatiques
Physique Chimie
Sciences de la vie et de la terre
Sciences de l'ingénieur
Sciences économiques et sociales
Education physique et pratique de culture sportive

La voie technologique

STMG : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion

ST2S : Sciences et Technologies de la Santé et du Social

STL : Sciences et Technologies de Laboratoire

STI2D : Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable

STD2A : Sciences et Technologies du Design et des Arts Appiqués

STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant

STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

TMD : Techniques de la Musique et de la Danse

La voie professionnelle

The background features a complex, abstract design of overlapping translucent blue polygons. The colors range from light sky blue to deep navy blue. The shapes are primarily triangles and quadrilaterals, creating a dynamic, layered effect that is most prominent on the right side of the frame.

Le CAP

- Prépare à un métier précis
- 200 spécialités
- 1^{er} niveau de qualification pour l'emploi, mais n'existe pas dans tous les domaines

- **Un test de positionnement** en début d'année pour connaître les acquis et les besoins en français et en mathématiques
- **Un accompagnement personnalisé** suite au test de positionnement
- Du temps consacré à l'**orientation**
- **12 à 14 semaines de PFMP** réparties sur les 2 ans de CAP

Le CAP

Enseignements généraux obligatoires

- ▶ Français, Histoire-géographie : 1h30
- ▶ Mathématiques, physique-chimie : 1h30
- ▶ Education physique et sportive : 2h30
- ▶ Langue vivante : 1h30
- ▶ Enseignements moral et civique : 30 min
- ▶ Arts appliqués et cultures artistique : 1h

Enseignements professionnels obligatoires

- ▶ Enseignement professionnel prévention santé environnement : 1h15
- ▶ Enseignements professionnel et français en co-intervention : 1h30
- ▶ Enseignements professionnel et mathématique en co-intervention : 1h30
- ▶ Réalisation d'un chef-d'œuvre : 3h

La seconde professionnelle

- **Prépare à un champ professionnel**
- **100 spécialités**
- **Organisation de certaines sections de 2^{de} bac pro en familles de métiers**
- **Une famille de métiers peut regrouper deux à dix spécialités de baccalauréats ayant plusieurs compétences professionnelles communes**

- **Un test de positionnement** en début d'année pour connaître les acquis et les besoins en français et en mathématiques
- **Un accompagnement personnalisé** suite au test de positionnement
- **Du temps consacré à l'orientation**
- **18 à 22 semaines de PFMP** réparties sur les 3 ans du Bac Pro

Enseignements généraux obligatoires

- ▶ Français, Histoire-géographie et Enseignements moral et civique : 3h
- ▶ Mathématiques : 1h45
- ▶ physique-chimie ou LVB : 1h30
- ▶ Education physique et sportive : 2h30
- ▶ Langue vivante : 2h
- ▶ Arts appliqués et cultures artistique : 1h

Enseignements professionnels obligatoires

- ▶ Enseignement professionnel prévention santé environnement : 10h
- ▶ Enseignements professionnel et français en co-intervention : 1h15
- ▶ Enseignements professionnel et mathématique en co-intervention : 1h15
- ▶ Réalisation d'un chef-d'œuvre : 1h15
- ▶ Prévention santé environnement : 1h
- ▶ Economie-gestion ou Economie - droit : 1h

VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE OU VOIE PROFESSIONNELLE

Comment accéder à ces deux voies ?

Pour la voie Générale et Technologique

Le passage en classe de 2nde Générale et Technologique ou spécifique nécessite **un avis de passage favorable du conseil de classe du second semestre.**

En fonction de l'endroit où tu habites tu dépendras d'un lycée de secteur. Pense à le mettre dans tes vœux pour t'assurer une place

Pour la voie professionnelle

En Statut scolaire

- Il faut un **avis de passage favorable du conseil de classe au second semestre,**
- Tous les CAP et Bac Pro sont à **effectifs limités** : ton **dossier scolaire est important.**

En apprentissage :

- Il faut **rechercher et trouver un employeur, et signer un contrat de travail**
- Il faut être dans l'année de ses 15 ans à la fin du cycle de 3^{ème},

Le calendrier de l'orientation

Fin premier semestre

- **Intentions d'orientation** exprimées sur la fiche de dialogue ou par téléservice* par les élèves et leur famille
- **Avis provisoire** d'orientation du conseil de classe sur la fiche dialogue ou par téléservice*.

MAI

- **Vœux d'orientation définitifs** des élèves et de leur famille sur la fiche dialogue ou par téléservice*
- **+ dossier d'affectation ou téléservice*** (formation, spécialité /établissement) plusieurs vœux possibles

JUIN

- **Proposition de voie d'orientation par le conseil de classe du 3^e trimestre et décision du chef d'établissement,**
 - **Si accord** : validation et **décision d'orientation définitive**
 - **Si désaccord** : **entretien** famille/chef d'établissement et possibilité de saisir la **commission d'appel**

DE JUIN À DÉBUT JUILLET

- Réception des **notifications d'affectation** et **inscription** dans l'établissement.

L'affectation

➤ AFFECTATION : 2^{de} PROFESSIONNELLE ET 1^{re} ANNÉE DE CAP

Le barème académique prend en compte :

- la classe d'origine
- les résultats scolaires (notes pondérées selon la spécialité demandée)
- les bonifications éventuelles (commissions départementales, académiques...)

➡ **Certaines formations professionnelles nécessitent des procédures de recrutement particulières et anticipées**

➤ AFFECTATION : 2^{de} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- **Sur le ou les lycée(s) de secteur.**

L'élève est affecté à partir de son secteur géographique d'habitation. Possibilité de choisir des enseignements optionnels lors de l'inscription au lycée

- **Avec des enseignements optionnels rares ou la 2^{de} « sciences et technologies de l'hôtellerie »** : les zones de desserte des lycées peuvent être élargies. La liste de ces enseignements est arrêtée chaque année par les recteurs d'académie et communiquée aux établissements et aux familles.

➡ **Pour les affectations en lycée privée il vous faudra vous adresser directement aux établissements qui vous intéresse. Il en va de même pour les CFA en cas d'apprentissage**

DÉROGATION (AFFECTATION) POUR LES ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Concerne **uniquement l'entrée en 2^{de} générale et technologique**

➔ **Affectation dans la limite des places disponibles**

CRITÈRES PRIORITAIRES

1. Le handicap (priorité absolue)
2. La nécessité d'une prise en charge médicale à proximité de l'établissement
3. Les élèves boursiers au mérite ou sur critère social
4. Les élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement
5. Les élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité.
6. Les élèves devant suivre un parcours particulier

Concernant les procédures d'affectation, renseignez-vous auprès de votre établissement et du CIO

Merci de votre attention